

Image not found or type unknown



Durée indemnité d'occupation

Par **CALERO Boxim**, le **27/11/2017** à **18:42**

Bonjour,

Depuis mon divorce en décembre 2008, par décision de justice, j'occupe la maison conjugale à titre onéreux

La procédure de liquidation des biens a traîné mais arrive bientôt à son terme.

Je voudrais savoir si je dois régler à mon Ex, les dix ans d'indemnité d'occupation (depuis l'ONC en septembre 2007)

ou bien uniquement les 5 dernières années car j'ai entendu dire qu'il y aurait prescription au delà des 5 ans.

Merci pour votre réponse